



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur F.F.C

Alpes de Haute Provence – Hautes Alpes – Alpes Maritimes – Bouches du Rhône – Var – Vaucluse
SIRET : 782 812 994 000 21

- Siège social** : Vélodrome des Olives, BP 1, 13381 MARSEILLE Cedex 13 Tel 04.91.12.23.10 ffcprovence@wanadoo.fr
 Antenne : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55 ou ffc.cotedazur@wanadoo.fr

Madame, Monsieur Le Président,

Nous vous invitons à prendre connaissance du communiqué de Presse de la FFC, pour la lutte contre la fraude technologique.

« A l'instar de l'UCI, la FFC a décidé de lancer son plan d'action national et régional en faveur de la lutte contre la fraude technologique. Il en résulte :

- Que toutes les catégories seront concernées, des cadets aux 1ères catégories, ainsi que les loisirs.
- Que toutes les épreuves Route, VTT, Piste, Cyclo-cross, et Loisir des calendriers nationaux et régionaux seront susceptibles d'être contrôlées.
- Que cette mesure s'applique tant en métropole que dans les départements Ultra-marins.

L'objectif de ce plan de lutte contre la fraude technologique, dont Laurent IDELOT, sera le référent technique national, est la validation de la performance de nos coureur(e)s, qui investissent les podiums, quelle que soit l'épreuve.

Par le biais de cette action, la FFC entend mettre en œuvre sa grande détermination à vouloir dissuader toute personne d'utiliser ce type de procédé représentant la négation même du sport cycliste.

Nos compétitrices et compétiteurs doivent savoir, qu'il peut y avoir des contrôles effectués contre la Fraude Technologique et que nous les réaliserons dans toutes les catégories et sur l'ensemble du territoire national, indique Le Président de la FCC, Michel CALLOT.

Pour ce faire et dans l'attente de la validation des tablettes nouvelles génération techniques, dès que cela sera possible, il sera procédé au démontage des vélos, à l'arrivée des courses, sur lesquelles un contrôle sera diligenté.

Enfin, et pour rendre efficace ce plan d'action, à par ailleurs, intégré, ce dispositif de lutte contre la fraude technologiques dans son règlement disciplinaire ».

C'est ainsi que vote Comité Régional Région SUD FFC, Provence Alpes Côte d'Azur, a délégué un premier contrôle le Samedi 2 Juin 2018, sur le Championnat Régional Route 1.2.3 (Le Bourget 83).

A ce titre, merci à tous ceux qui permettent en notre région de mettre en avant notre détermination d'afficher les valeurs d'un cyclisme propre.

Christian LAZARONI

